Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260605-2026_08_05-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026_08_05

Objet de la délibération
Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par la SARL CASTELMÉTHA, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation située au lieu-dit « 96, La Jousselinais » sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
19/06/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le : 19/06/2026

Publication ou notification
Le : 19/06/2026

L'an 2026, le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire.

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, LE NAGARD Marie-Dominique, MARTIN Nahida, OLLIVIER Elodie, POINTET Pauline, POUESSEL Mélanie MM : DALIBOT Bruno, LOUASIL Lionel, BALAIS Cyril, DE CACQUERAY Yvan, CARRÉ Wilfrid, LEFEUVRE Morgan, JOUAUX Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. GORRE Onen à M. JOUAUX Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BALAIS Cyril

Objet de la délibération : Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par la SARL CASTELMÉTHA, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation située au lieu-dit « 96, La Jousselinais » sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

La SARL CASTELMÉTHA, implantée sur le territoire de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, est actuellement autorisée en enregistrement sous la rubrique 2781, pour l'exploitation d'une unité de méthanisation avec épuration biogaz et injection du biométhane sur le réseau GRDF.

Cette unité est autorisée pour une capacité de traitement de 46.5 tonnes par jour. L'exploitant a déposé une demande d'autorisation pour une augmentation de la capacité de traitement à 92.3 tonnes par jour. Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 04 mai au 05 juin 2026 et le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la délivrance de cette nouvelle autorisation.

Le conseil municipal, après échange préalable avec la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche propose de rejoindre l'avis émis par celle-ci, avec les exigences suivantes :
- La réalisation d'une étude d'impact avec un bilan carbone exhaustif comprenant l'analyse des trafics routiers induits
- Un contrôle de la nature « déchets ménagers » des intrants utilisés.

Pour copie conforme
Le Maire
Jean-François PILARD,



Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260605-2026_08_05-DE